

Réfugiés et exilés. Crise des sociétés et crise des territoires. CAMBRÉZY, Luc. Paris, Éditions des archives contemporaines, 2001, 216 p.

Martin Pâquet

Volume 34, Number 1, mars 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/006937ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/006937ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

IQHEI

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Pâquet, M. (2003). Review of [Réfugiés et exilés. Crise des sociétés et crise des territoires. CAMBRÉZY, Luc. Paris, Éditions des archives contemporaines, 2001, 216 p.]. *Études internationales*, 34(1), 141–143.
<https://doi.org/10.7202/006937ar>

tes ont bien du mal à élucider – pourrait se perdre dans le vocable « quelque peu différente ». Dans le texte, on reconnaît la dualité des sexes et la domination de la masculinité. Mais en affirmant que la masculinité peut nuire aux hommes, Goldstein passe sous silence la dominance systématique et envahissante que subissent les femmes sur tous les fronts. La masculinité nuit peut-être aux hommes, mais elle contribue aussi à leur assurer le pouvoir.

Plusieurs autres questions me sont venues à l'esprit à la lecture de cet ouvrage. Par exemple, Goldstein accorde une grande importance à la culture, sans toutefois vraiment analyser d'où elle émane. Elle est prise pour donnée. Peut-on vraiment associer le sexe et la biologie, comme le suggère Goldstein ? Quel type de féminisme est Goldstein ? Sa thèse de la « synergie possible du féminisme avec le libéralisme traditionnel » suggère qu'il puisse être attiré par des variantes du libéral féminisme, mais l'accent mis sur la culture comme élément déterminant laisse présager une autre approche. La position de l'auteur n'est pas tout à fait claire, et cela explique peut-être certains des problèmes recensés plus haut.

Il n'y a aucun doute qu'un effort considérable a été consacré à la rédaction de ce très gros livre. Sa lecture fut une expérience engageante, parfois troublante. Je ne sais pas vraiment à qui cet ouvrage est destiné, mais je sais qu'il provoquera de nombreuses réactions.

Heather A. SMITH

*International Studies Program
University of Northern British Columbia*

Réfugiés et exilés. Crise des sociétés et crise des territoires.

CAMBRÉZY, Luc. Paris, Éditions des archives contemporaines, 2001, 216 p.

Dans leur dynamique de l'antagonisme, les multiples épisodes de belligérance – hélas trop familiers – renvoient à un rapport entre l'espace et ses populations. À prime abord, l'équation implique les parties rivales, composées d'individus assumant la fonction sociale de la gestion des conflits armés. Pour ces soldats ou ces paramilitaires, il sera alors question du territoire que l'on se dispute, que l'on conquiert ou que l'on perd. Puis, elle englobe ceux et celles vivant à l'intérieur du périmètre des opérations, ceux et celles que l'on peut considérer comme des collatéraux à l'action militaire. Dès lors, le territoire devient cet espace en mutation dont le tumulte guerrier chasse des populations entières, condamnées au dilemme du déracinement vital ou de l'enracinement final.

C'est à ce dernier rapport que s'intéresse le géographe Luc Cambrézy dans *Réfugiés et exilés. Crise des sociétés et crise des territoires*. Curieux essai que celui-ci, présentant le territoire sans le montrer, du moins sous sa représentation cartographiée (p. 18). Curieux aussi par l'évidence du propos au centre de son argumentation : plus que des conséquences aux conflits et aux guerres civiles, les mouvements de réfugiés découlent fondamentalement du rapport de ces sociétés en crise à un territoire donné. Cette évidence, la production intellectuelle tendrait à la sous-évaluer selon l'auteur. En effet, de sa lecture des littératures politologiques et « humanitaires », l'auteur émet un

constat. Les premières n'accordent que peu de place à la problématique des réfugiés, puisqu'elles privilégient l'analyse du pouvoir et de l'État. Quant aux secondes, elles traitent de cette question sous l'angle normatif, celui du respect des systèmes de droit, ce qui implique l'étude des responsabilités civiles sinon des devoirs à l'égard de l'ingérence (p. 15). Sous le regard croisé de ces deux productions intellectuelles, la problématique des réfugiés quitte le sol pour acquérir une certaine abstraction céleste. Ici, dans le contexte d'une mondialisation polymorphe renouvelant les questions de l'organisation, de l'appropriation et du contrôle des territoires (p. 17), le géographe cherche à réintégrer, au cœur de l'analyse des mouvements d'exode, le rapport de l'espace aux populations (p. 18).

Ce parti pris du territoire et des êtres, Luc Cambrézy l'exprime avec urgence en jaugeant une géographie du refuge (pp. 29-63). Suivant son terrain d'enquête privilégié, cette géographie présente des cas de figure surtout africains, exemples d'autant plus pertinents puisque la situation cauchemardesque du Rwanda, de la République démocratique du Congo, de la Somalie, du Soudan, de l'Érythrée et de l'Éthiopie – entre autres – jette des millions d'individus sur les routes de l'exil (pp. 30-34). Certes, elle n'est pas exclusive à ce continent, et le dispositif normatif de régulation des mouvements de population, mis sur place à partir de 1951 avec la création du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), a depuis lors une vocation universelle, cherchant à protéger d'abord l'individu contre l'arbitraire des conflits.

Une vocation aux principes nobles peut-être, mais étant souvent inadéquate devant la réalité du terrain et ayant des conséquences délétères. L. Cambrézy porte des mots assez durs envers la gestion de la problématique de l'asile. Devant le manque de ressources et l'abondance des flux de réfugiés, les instances internationales, à l'instar du HCR et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tendent à privilégier une approche collective du statut de réfugié, ce qui entraîne un maintien des réflexes communautaristes et une déshumanisation des rapports sociaux envers les individus déplacés (pp. 52-54). Sur un plan macroscopique, le système de droit international, structuré autour de l'État-nation à l'occidentale et des principes juridiques universalisants, traduit implicitement « l'incapacité des responsables politiques à gérer les incessantes remises en cause de la division du monde » (p. 50), plus particulièrement en ce qui concerne la durée et la persistance des conflits armés. Pis, la gestion de ces « populations à risque », même mue par un réflexe de solidarité à l'endroit des victimes, s'accompagne souvent d'un « principe de précaution ». Ce dernier se trouve à l'origine des diverses politiques d'endiguement des mouvements de réfugiés, un endiguement cherchant à refouler les populations du Sud au-delà des territoires du Nord (pp. 65-113). Dans ce contexte, ne pouvant répondre pleinement à sa mission première, l'action humanitaire est prise au piège. Le théâtre des opérations étant relativement éloigné des sources de financement, le nombre des intervenants se multipliant constamment, l'aide humanitaire se trans-

forme progressivement en *charity business* (pp. 123-124) ou en froid instrument de la diplomatie internationale.

Parmi les pages les plus intéressantes de *Réfugiés et exilés...*, le lecteur dégage celles portant sur l'exploration de ce que devrait être le nouvel ordre mondial. Luc Cambrézy s'interroge sur le poids des mots, sur l'importance des catégories permettant de qualifier le migrant et de désigner une étape particulière de la migration (pp. 134-136). Ces catégories découlent de la classification faite de l'espace, de son découpage en territoires et en frontières. Ces classifications influent – comme tout anthropologue est sans l'ignorer – sur la gestion et les pratiques entourant les mouvements d'exil et de refuge, dont au premier chef la problématique du droit d'ingérence, ainsi que la tension entre droit du sol et droit du sang (pp. 159-170).

Essai oscillant entre l'analyse, la dénonciation et le témoignage (par exemple pp. 57-59), *Réfugiés et exilés...* se distingue par un ton, celui de l'urgence aux quelques pointes d'imprécation. Il exprime aussi une expérience intense du terrain. Un terrain d'enquête certes, mais également un terrain de mouvance et d'asile. Devant l'abstraction que prend parfois le droit et la *real politik*, il peut être salutaire d'enraciner l'analyse du refuge et du déplacement forcé dans l'expérience de l'espace et de l'humain.

Martin PAQUET

Département d'histoire
Université Laval, Québec

DROIT INTERNATIONAL

Le principe d'intégrité territoriale. D'un pouvoir discrétionnaire à une compétence liée.

CHRESTIA, Philippe. *Logiques juridiques*, Paris, L'Harmattan, 2002, 499 p.

Le principe d'intégrité territoriale révèle la nature personnaliste du droit international. Si le droit international a, depuis le traité de Westphalie signé en 1648, vocation à protéger l'État *per se*, c'est-à-dire son territoire comme manifestation du Pouvoir, il garantit également désormais des droits aux ressortissants des États et notamment aux victimes des politiques ethno-territoriales.

Cette problématique a été posée par Philippe Chrestia dans sa thèse de doctorat de droit public soutenue, à l'Université de Caen-Basse Normandie, en 1999 devant un jury composé par les professeurs Saunier, Touscoz, Haquani et monsieur Quétel.

Dans cet ouvrage mis à jour, l'universitaire démontre que le principe d'intégrité territoriale a comme Janus deux visages. Le principe d'intégrité territoriale apparaît certes comme un « élément du maintien de la paix », mais il constitue aussi un « instrument de promotion de l'Homme ».

À partir de cette théorie, l'auteur s'attache dans une première partie à l'étude du principe d'intégrité territoriale comme élément du maintien de la paix. Sa démonstration repose sur deux idées forces. Dans un premier temps, l'auteur présente la fonction stabilisatrice du principe d'intégrité lors de la formation du statut territorial, qui résulte de l'occupation